

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 24 février 2015 à 21 heures, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

**COMMISSAIRES:**

Mesdames Diane Fournier, Denise Girard, Carole Lavallée et Catherine Pelletier

Messieurs Michel Gervais, Benoît Laganière, Serge Mainville et Alain Riendeau

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

**COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS:**

Mme Valérie St-Laurent

**EST ABSENT :**

M. David Miljour

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Mme Aurélie Condrain-Morel

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Raynald Thibeault, directeur général  
M. Anthony Bellini, directeur général adjoint  
Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe  
M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint  
Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications  
M. Éric Lafrance, directeur du Service des ressources matérielles

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La présidente, Mme Carole Lavallée, déclare la séance ouverte.  
Il est 21 h 43.

30-CE-2014-2015

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Denise Girard :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2015

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
  - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 janvier 2015
  - 3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 janvier 2015 et ajournée au 10 février 2015
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
  - 11.1 Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard – fenestration, phase II
  - 11.2 École Samuel-De Champlain – réfection du système de ventilation, phase II
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

31-CE-2014-2015

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
27 JANVIER 2015**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Valérie St-Laurent que le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 janvier 2015 soit adopté avec dispense de lecture.

**Adoptée à l'unanimité**

32-CE-2014-2015

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
27 JANVIER 2015 ET AJOURNÉE AU 10 FÉVRIER 2015**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Benoît Laganière que le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 janvier 2015 et ajournée au 10 février 2015 soit adopté avec dispense de lecture.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2015

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Aucune personne n'a pris la parole.

33-CE-2014-2015

**CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES ANTOINE-BROSSARD –  
FENESTRATION, PHASE II**

**CONSIDÉRANT** que dix (10) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que sept (7) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architectes « un architecture inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Construction Guillaume Mailhot inc. »;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Diane Fournier :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 081-476-45501 – CÉA Antoine-Brossard – fenestration, phase II, soit accordé à l'entrepreneur « Construction Guillaume Mailhot inc. » pour un montant total de 253 335,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 12 février 2015 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

34-CE-2014-2015

**ÉCOLE SAMUEL-DE CHAMPLAIN – RÉFECTION DU SYSTÈME DE  
VENTILATION, PHASE II**

**CONSIDÉRANT** que onze (11) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que six (6) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du professionnel mandaté du Service des ressources matérielles d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Groupe Plombaction inc. »;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Serge Mainville :

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2015

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 056-056-43454 – Samuel-De Champlain – réfection du système de ventilation, phase II, soit accordé à l'entrepreneur « Groupe Plombaction inc. » pour un montant total de 271 200,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 11 février 2015 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

**AUTRES POINTS**

Aucun autre point n'est traité.

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Aucune personne n'a pris la parole.

**PAROLE AUX COMMISSAIRES**

Aucun commissaire n'a pris la parole.

**AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 21 h 48.

---

Présidente

---

Secrétaire générale